

Comtois, rends-toi ! Nenni ma foi !



FFMC 39
MOTARDS & CITOYENS | JURA



Attestation de déplacement dérogatoire

En application du **décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence Sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, **autorisé par l'article 3 II du décret n°2020-1310** du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « *manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure* » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente « *une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L. 211-2 du même code, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en oeuvre afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1^{er} du présent décret* » :
Déplacement dérogatoire afin de participer dans le respect des gestes barrières à la manifestation puis revenir à mon domicile, manifestation qui a été déclarée au préfet du Territoire de Belfort par la Fédération des Bikers de France comme devant se dérouler ce jour, à **Belfort**.

Le préfet du Territoire a autorisé cette manifestation dont l'heure de fin déclarée est 19h, de sorte que le retour au domicile ne peut s'effectuer qu'au-delà des horaires prévus par l'article 4 du décret susvisé (entre 18h et 6h du matin).

Fait à : Lons-le-Saunier
Le 24 février 2021 à 9h.

Signature (dans le cas des versions papier) :